



Paris, le 9 juin 2015

JOËLLE  
GARRIAUD-MAYLAM

SENATEUR  
REPRESENTANT  
LES FRANÇAIS  
ETABLIS HORS DE FRANCE

SECRETAIRE DE LA COMMISSION  
DES AFFAIRES ETRANGERES  
DE LA DEFENSE ET  
DES FORCES ARMEES

VICE-PRESIDENTE DE LA DELEGATION  
AUX DROITS DES FEMMES ET  
A L'EGALITE DES CHANCES ENTRE  
LES HOMMES ET LES FEMMES

MEMBRE DE LA COMMISSION  
DES AFFAIRES EUROPEENNES

RAPPORTEUR GENERAL A L'ASSEMBLEE  
PARLEMENTAIRE DE L'OTAN

PRESIDENTE DELEGUEE DES GROUPES  
SENATORIAUX FRANCE AFRIQUE  
DE L'OUEST (SENEGAL) ET FRANCE  
ASIE DU SUD-EST (BIRMANIE)

REPRESENTANT LE SENAT A  
LA COMMISSION NATIONALE  
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE  
ET LA CULTURE (UNESCO)

REPRESENTANT LE SENAT  
A LA COMMISSION NATIONALE  
POUR L'ELIMINATION DES  
MINES ANTIPERSONNEL

REPRESENTANT LE SENAT AU  
CONSEIL SUPERIEUR DE LA RESERVE  
MILITAIRE

SECRETAIRE NATIONAL DE L'UMP  
EN CHARGE DE LA FRANCOPHONIE

Monsieur Ban Ki-moon  
Secrétaire général de l'ONU  
United Nations Headquarters  
First Avenue at 46th Street  
New York, NY 10017  
USA

*Objet : Réaction internationale aux crimes perpétrés par Daech*

*Cher* Monsieur le Secrétaire général,

Il y a près d'un an, une cinquantaine de parlementaires français adressaient au Président François Hollande un appel (que vous trouverez en pièce jointe) demandant que la France saisisse la Cour Pénale Internationale (CPI) sur les exactions dont sont victimes les minorités en Irak – et notamment les Chrétiens d'Orient.

Force est de constater que ce dossier a, depuis, bien peu avancé.

A ma question écrite de mars 2015 sur la volonté politique française d'appuyer une telle saisine contre Daech, le Ministre des Affaires étrangères Laurent Fabius a répondu... en évoquant une éventuelle saisine contre Bachar Al-Assad. Sans nier le caractère du régime syrien et sans me prononcer sur la légitimité d'une telle saisine, je note en tous cas le refus de notre chancellerie de prendre officiellement partie en faveur d'une saisine contre Daech.

Je me tourne donc vers vous, Monsieur le Secrétaire général, pour porter l'appel des parlementaires français. Le Conseil de Sécurité des Nations Unis avait adopté le 21 juillet 2014 une déclaration condamnant persécutions menée par les djihadistes de Daech contre les minorités en Irak. Il faut maintenant aller plus loin.

Il est urgent d'appuyer une saisine de la Cour Pénale Internationale afin que les responsables de ces exactions sachent qu'il n'y aura pas d'impunité. Il faut aussi mettre sur pied une force d'interposition internationale afin de protéger les minorités d'Irak, et notamment les Chrétiens d'Orient.

La crédibilité du système onusien dépend grandement de notre capacité à faire face collectivement au défi de l'extrémisme islamiste. Ne laissons pas passer cette opportunité historique de construire ensemble la paix.

*Avec l'expression de mon plus cordial et respectueux dévouement*

Joëlle Garriaud-Maylam

SENAT - PALAIS DU LUXEMBOURG - 15, RUE DE VAUGIRARD - 75291 PARIS CEDEX 06  
TELEPHONE : 01 42 34 34 05 / FAX : 01 42 34 40 22 / E-MAIL : j.garriaud-maylam@senat.fr